



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 juin 2019
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 8545^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mardi 11 juin 2019, à 16 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 11 juin 2019, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution [1353 \(2001\)](#), le Conseil de sécurité a tenu sa 8545^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Lacroix.

Les membres du Conseil, M. Lacroix et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

